

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2010

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur **DECONIHOUT** Yannick, Maire.

Présents : **CAVELIER P.**, **PETIT A.**, **LE MEUR J.Y.**, **CREVEL P.**, **DORIN C.**, **GUERY A.M.**, **GUILBERT M.**, **JOUAN Y.**, **MESLIN H.**, **ROBILLARD N.**

Etaient absents excusés : **CROCHET K.**, **HAMEL C.**, **PLATEL T.**

Mme **HAMEL** a donné procuration à M.**DECONIHOUT**, Mme **CROCHET** a donné procuration à Mme **PETIT**, pour les décisions à voter lors de la séance.

REMBOURSEMENT ASSURANCE /BRIS VITRES SALLE LE MASCARET

M. le Maire fait part du remboursement de la **S.M.A.C.L.** reçu le 11 juin dernier concernant le bris de vitres à la salle « Le Mascaret » pour un montant de 377.60 €. Aucun tiers n'a pu être identifié.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le remboursement par l'assurance pour un montant de 377.60 €.

POSTES AU SERVICE JEUNESSE

Mme **CAVELIER** évoque 3 points :

- Remplacement de M.**SERRIER**, qui a démissionné pour raisons médicales, par M.**BOUTARD** du 17/06/2010 au 16/06/2011. Ce contrat unique d'insertion est pris en charge à 95% par l'Etat.
- Fin de CAE sur la base de 24h/semaine de Melle **VILLALON** le 02/09/2010. Cet agent ne souhaite pas renouveler ce contrat.
- Fin du CDD sur la base de 24h/semaine de M.**COUTURE** le 04/11/2010.

En vue de satisfaire les besoins en matière d'animation, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, **M. le Maire** à signer la convention entre la Mission Locale pour le compte de l'Etat et la collectivité ainsi que le Contrat Unique d'Insertion pour une durée 12 mois, doté d'une durée de travail annualisée de 20/35^{ème} à compter du 17/06/2010 jusqu'au 16/06/2011 et dont la rémunération sera versée sur la base du taux horaire du S.M.I.C. avec la prise en charge par la Commune d'une formation de l'agent.

En vue de satisfaire les besoins en matière d'animation, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, **M. le Maire** à signer la convention entre le Pôle Emploi ou la Mission Locale pour le compte de l'Etat et la collectivité ainsi que le Contrat Unique d'Insertion pour une durée 12 mois, doté d'une durée de travail annualisée de 24/35^{ème} à compter du 03/09/2010 jusqu'au 02/09/2011 et dont la rémunération sera versée sur la base du taux horaire du S.M.I.C. avec la prise en charge par la Commune d'une formation de l'agent.

En vue de satisfaire les besoins en matière d'animation, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, **M. le Maire** à signer la convention entre le Pôle Emploi ou la Mission Locale pour le compte de l'Etat et la collectivité ainsi que le Contrat Unique d'Insertion pour une durée 12 mois, doté d'une durée de travail annualisée de 24/35^{ème} à compter du 05/11/2010 jusqu'au 04/11/2011 et dont la rémunération sera versée sur la base du taux horaire du S.M.I.C. avec la prise en charge par la Commune d'une formation de l'agent.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **M. le Maire** donne le détail de la redevance des **Carrières STREF** concernant l'exploitation du lac pour 2010.
- **M. le Maire** fait lecture du mot de Mme **FIEFFE**, Directrice de l'école, annonçant son départ
- **M. le Maire** annonce que la CREA publie une collection de fascicules intitulés « Histoire(s) d'Agglo » qui seront distribués gratuitement (150 exemplaires).
- **M. le Maire** fait part de la demande du Centre d'Imagerie Médicale Aristide Briand de Barentin pour avoir un courrier de soutien pour obtenir un scanner. Le Conseil Municipal décide de ne pas répondre à ce cabinet privé.
- Suite à la demande faite par **M. le Maire**, le Conseil Général va mettre à la disposition de la Commune un radar pédagogique, à compter du 15 novembre prochain, pour une durée de 2 mois. Si ensuite, la Commune souhaite en acquérir un, cette dépense pourra être subventionnée à 30 % par le Conseil Général.
- **M. le Maire** fait part du bilan 2009 sur les eaux de baignade et souligne que l'eau de la plage située à la Base de Plein Air était de bonne qualité.
- **M. le Maire** énonce que sur les 32 logements questionnés pour les jeux de la Cité des Marais, seuls 16 ont répondu. Il en ressort que seulement les balançoires vont être remises avec un panneau concernant la surveillance et la responsabilité des parents, ainsi que la tranche d'âge des enfants pouvant utiliser ces balançoires.
- Suite au dernier Conseil d'Ecole, **M. le Maire** a fait un courrier à chaque parent concernant le sens interdit situé sur la Place J.Lefebvre. Sur 70 enfants scolarisés, il y a eu 40 réponses déclarant avoir pris connaissance de ce courrier.
- **M. le Maire** informe des travaux de voirie : rues de l'Épinette et Volton : travaux préparatoires les 29 et 30 juillet 2010, revêtement : le 06 août 2010 ; sur le VC1 pour le vélo route : travaux préparatoires les 05 et 06 août 2010, revêtement : les 11 et 12 août 2010.
- Mme **PETIT** distribue le compte rendu du Cabinet **Euclid** concernant la réunion de travail du 29/04/10 concernant le PLU. Suite à la réunion de travail du 17 juin dernier, Mme **PETIT** rappelle qu'il faut respecter ce qui a été mis dans le PADD et souligne qu'elle est élue pour l'intérêt général et non pour privilégier les intérêts particuliers.
- La Mairie a reçu la nouvelle carte grise du tracteur.
- M.**GUILBERT** demande à qui sont les tapis dans le local de la salle des fêtes. Mme **PETIT** propose d'organiser à la rentrée une commission « salle ».

Fait en Mairie, le 29 juin 2010
Le Maire,

